



Le 30 novembre 2015



Budget 2016 : le nombre de postes de policiers et de gendarmes supplémentaires porté à 4 761

Par [Clément Giuliano](#)

Le gouvernement propose, dans un [amendement](#) déposé au Sénat, jeudi 26 novembre 2015, la création de 3 129 postes de policiers et de gendarmes en plus des renforts déjà prévus par le projet de loi de finances pour 2016. Il s'agit de la deuxième augmentation du nombre de postes créés depuis la présentation du projet de loi de finances après que 900 postes ont été ajoutés, lors de l'examen du texte à l'Assemblée nationale, aux 732 créations initialement prévues ([lire sur AEF](#)). Ces renforts font suite aux annonces du président de la République devant le Congrès après les attentats du 13 novembre 2015 ([lire sur AEF](#)). Ils seront accompagnés d'une rallonge de 220 millions d'euros pour le "renforcement des moyens d'équipement, d'investissement et de fonctionnement". Au total, 4 782 postes supplémentaires sont donc prévus en 2016.

Les emplois créés par l'amendement du gouvernement seront principalement affectés dans la gendarmerie (1 763 postes contre 1 366 postes dans la police). Par ailleurs, 21 démineurs supplémentaires seront recrutés au sein du programme "sécurité civile". D'un point de vue budgétaire, ces créations de postes représentent environ 119,5 millions d'euros. Elles visent à "accroître la capacité de lutte contre le terrorisme" des forces de l'ordre.

Des créations qui s'ajoutent à celles prévues avant les attentats

Selon l'amendement du gouvernement, les 3 129 emplois supplémentaires représentent le premier volet des 4 535 créations prévues au sein de la police et de la gendarmerie d'ici 2017. Cette première tranche, d'après la présentation faite par l'exécutif, s'ajoute aux 1 632 créations déjà prévues au sein des forces de l'ordre avant les attentats. Outre la police et la gendarmerie, 465 postes seront créés sur deux ans dans les préfetures ([lire ci-dessous](#)).

CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT

Pour accompagner ces créations, les crédits de fonctionnement et d'investissement seront abondés de 116,4 millions d'euros dans la police, de 93,4 millions d'euros en faveur de la gendarmerie et de 10,7 millions au sein du programme "sécurité civile".

Le gouvernement énumère les finalités de ces crédits supplémentaires :

- "Former des effectifs ;
- renforcer la sécurisation des sites ;
- équiper les effectifs, notamment en termes d'armement, de munitions, de protection, de moyens technologiques (notamment au service de la mobilité des forces), d'équipement de police technique et scientifique ;
- accélérer encore la remise à niveau du parc automobile de la police et de la gendarmerie (1 000 véhicules neufs supplémentaires pour chaque force) ;
- développer les moyens de la vidéoprotection ;
- accélérer encore la modernisation des systèmes d'information et de communication (investigation numérique, blocage des sites internet, outils de veille sur les réseaux sociaux, gestion de la documentation du renseignement, système d'information géographique, cryptage, contrôle des frontières) ;
- accroître les moyens dédiés au déminage et aux risques NRBC ;
- accroître les moyens technologiques de gestion de crise ;
- développer la coopération internationale en matière de sécurité."

des emplois créés dans les PRÉFECTURES et des moyens pour la défense

Outre les créations d'effectifs supplémentaires dans les missions "police nationale", "gendarmerie nationale" et "sécurité civile", 465 postes supplémentaires seront ouverts sur deux ans au sein des services centraux du ministère de l'Intérieur et des préfetures, chargés "de la lutte contre la radicalisation, la fraude documentaire, le contrôle des armes et l'éloignement et des étrangers en situation irrégulière", indique le gouvernement dans un [deuxième amendement](#). Pour 2016, les créations seront au nombre de 252.

Le gouvernement présente en outre un [troisième amendement](#) permettant l'octroi de nouveaux équipements pour les militaires, notamment dans le cadre de l'opération Sentinelle, mais également pour "la mise en œuvre des dispositions de la loi sur le renseignement".

le bureau national